



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 19 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 085-218502383-20260119-20260119DEL1-DE



L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....13/01/2026

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19

Procuration : 1

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaiet présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : CREPIN Cédric conseiller municipal ayant donné procuration à ROUX Jean-François conseiller municipal

Absent excusé : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, GIRARDEAU Nadia, adjointe

Absents : BOISSINOT Jérôme, DROUET Céline, VALTAT Karine, conseillers municipaux

**01-2026 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE – TRAVAUX DE
RENOVATION DES MENUISERIES DE LA BASILIQUE**

La commune de Saint Laurent sur Sèvre a réalisé au début de l'année 2024 un diagnostic de son patrimoine religieux en lien avec le Département de la Vendée et le CAUE. Ce diagnostic a mis en lumière un certain nombre de travaux à réaliser.

La commune souhaite aujourd'hui rénover les menuiseries de la Basilique et ces travaux peuvent prétendre à une subvention départementale au titre des aides départementales en faveur du patrimoine.

Les travaux consistent notamment en la fourniture et le remplacement de 4 portes dans les combles, d'une porte d'entrée dans le confessionnal et des travaux de peinture des menuiseries.

Calendrier des travaux : 1^{er} trimestre 2026

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES
Menuiseries	7 706,00 €	
Fabrication et installation de 4 portes à lames en chêne massif	3 527,00 €	
Peinture des menuiseries	1 640,05 €	
Conseil Départemental de la Vendée (taux maximum 25%)		3 218,26 €
Autofinancement communal (75%)		9 654,79 €
TOTAL	12 873,05 €	12 873,05 €

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'approbation du dossier de projet de travaux concernant la rénovation des menuiseries de la Basilique et du plan de financement ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le programme d'aides départementales en faveur du patrimoine et notamment les édifices religieux ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

→ **VALIDE** les travaux de rénovation des menuiseries de la Basilique ainsi que le plan de financement comme indiqué ci-dessus.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée au taux le plus élevé possible et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,



Eric Couderc
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre
26 janv. 2026



Le Secrétaire de Séance



Nadia Cadoret
Saint Laurent sur Sèvre - A
26 janv. 2026

Publié sur le site de la ville de St Laurent sur Sèvre le 27/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

Séance du **Lundi 19 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....13/01/2026

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19

Procuration : 1

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : CREPIN Cédric conseiller municipal ayant donné procuration à ROUX Jean-François conseiller municipal

Absent excusé : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, GIRARDEAU Nadia, adjointe

Absents : BOISSINOT Jérôme, DROUET Céline, VALTAT Karine, conseillers municipaux

02-2026 TARIF DE VENTE DE COPEAUX SUITE CRIBLAGE

Il est rappelé que cette question a été examinée lors du dernier conseil municipal mais la décision avait été reportée faute de précisions.

Des informations complémentaires ont été apportées depuis permettant de proposer un prix de vente à la tonne et non plus au m³ (pour information 4 m³ dans une tonne). Le prix est également identique pour les particuliers et les personnes morales.

Prix de vente proposé : 80 € TTC/Tonne.

Cette décision abroge la précédente délibération de décembre 2023 qui fixait aux particuliers seulement un prix de vente des copeaux criblés au prix de 20 € TTC/m³.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 62-2023 du 12 décembre 2023 approuvant le prix de vente de 20 €/m³ des copeaux de bois criblés ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

→ **APPROUVE** le prix de vente de copeaux criblés aux particuliers et aux personnes morales au prix identique de 80 € TTC/Tonne.

→ **PRECISE** que la présente décision abroge la délibération n° 62-2023 du 12 décembre 2023.

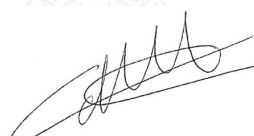
→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,


Eric Couderc
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre
26 janv. 2026


Nadia Cadoret
Secrétaire de Séance
Saint Laurent sur Sèvre - Adjointe
26 janv. 2026

Publié sur le site de la ville de St Laurent sur
sèvre le 27/01/2026

recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000
NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication con-
formément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

Séance du **Lundi 19 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....13/01/2026

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19

Procuration : 1

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : CREPIN Cédric conseiller municipal ayant donné procuration à ROUX Jean-François conseiller municipal

Absent excusé : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, GIRARDEAU Nadia, adjointe

Absents : BOISSINOT Jérôme, DROUET Céline, VALTAT Karine, conseillers municipaux

03-2026 SUBVENTION DETR 2026 – RENOVATION DU PONT EIFFEL

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, la commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 300 000 € pour les travaux de rénovation du Pont Eiffel.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	DEPENSES (HT)	RECETTES
Maitrise d'œuvre suivi de chantier	80 000,00 €	
CEREMA	32 567,00 €	
Frais généraux (installation de chantier, frais d'études, etc...)	90 520,00 €	
Ouvrages provisoires (échafaudage, etc...)	230 000,00 €	
Réparation charpente métallique	602 000,00 €	
Protection anti-corrosion	216 400,00 €	
Remise en état des appuis	50 640,00 €	
Remplacement des appareils d'appui	19 600,00 €	
Remise en état des superstructures	152 130,00 €	
Travaux divers (hydrodémolition, etc...)	22 079,00 €	
Etat- DETR		300 000,00 €
Fondation du Patrimoine		300 000,00 €
CD85		90 000,00 €
Souscription		50 000,00 €
Autofinancement		755 936,00 €
TOTAL	1 495 936,00 €	1 495 936,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la liste des opérations éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 ;
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des votants ;

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération de rénovation du Pont Eiffel présentée estimée à 1 495 936,00 € HT et **ARRÊTE** les modalités de financement selon le plan de financement ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention Etat au titre de la DETR 2026 et à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,

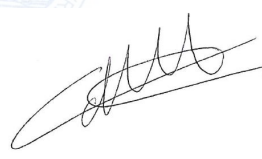
Pour copie conforme,



Eric Couderc
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre
26 janv. 2026



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET



Nadia Cadoret
Saint Laurent sur Sèvre - Adjointe
26 janv. 2026

Publié sur le site de la ville de St Laurent sur Sèvre le 27/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

Séance du **Lundi 19 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....13/01/2026

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19

Procuration : 1

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : CREPIN Cédric conseiller municipal ayant donné procuration à ROUX Jean-François conseiller municipal

Absent excusé : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, GIRARDEAU Nadia, adjointe

Absents : BOISSINOT Jérôme, DROUET Céline, VALTAT Karine, conseillers municipaux

04-2026 REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2025

Vu, le rapport de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges en date du 23 octobre 2019 approuvé ;

Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2025-128 du 12 novembre 2025 portant révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025, et faisant état de la dépense suivante :

❖ Imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sur la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025 :

- entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;

Collectivités	Imputation des coûts des travaux d'investissement en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sous forme d'Attribution de Compensation d'investissement 2025
La Gaubretière	39 055,12 €
Les Landes-Genusson	6 102,86 €
Mallièvre	0,00 €
Mortagne-sur-Sèvre	0,00 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	0,00 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	83 559,81 €
Saint-Malô-du-Bois	3 950,57 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	4 971,04 €
Tiffauges	2 555,52 €
Treize-Vents	5 015,87 €
Chanverrie	176 506,38 €
TOTAL	321 717,17 €

Il est proposé de procéder à la révision libre de l'Attribution de Compensation dans le cadre des dispositions du 1^{er} bis du V. de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts (GGI), pour la raison suivante :

❖ Pour permettre l'imputation des coûts des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sur la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre à hauteur de 83 559,81 € ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

Article 1^{er} :

→ **APPROUVE** l'imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2025 concernant la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre à hauteur de 83 559,81 €.

Article 2 :

→ **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

Article 3 :

→ **CHARGE** le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,



Eric Couderc
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre
26 janv. 2026



Le Secrétaire de Séance



Nadia Cadoret
Saint Laurent sur Sèvre - Adjointe
26 janv. 2026

Publié sur le site internet de la ville de St Laurent sur Sèvre le 27/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

Séance du **Lundi 19 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal13/01/2026

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19

Procuration : 1

Excusés : 2

Absents : 3

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoint, BERTRAND Endy, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : CREPIN Cédric conseiller municipal ayant donné procuration à ROUX Jean-François conseiller municipal

Absent excusé : BOUSSEAU Vincent, conseiller municipal, GIRARDEAU Nadia, adjointe

Absents : BOISSINOT Jérôme, DROUET Céline, VALTAT Karine, conseillers municipaux

05-2026 MODIFICATION DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Il est proposé au conseil municipal la modification suivante à compter du 19 janvier 2026 :

Service Administratif

- Création d'un poste non permanent d'Adjoint Administratif à temps complet, en accroissement temporaire d'activité, du 19 janvier au 19 mars 2026 (inclus) / agent en charge des Ressources Humaines.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant les besoins des services ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et par 11 voix POUR, 6 ABSENTIONS et 3 voix CONTRE ;

- **SE PRONONCE** favorablement à la modification des effectifs communaux telle qu'énoncée ci-dessus à compter du 19 janvier 2026.
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget général.
- **AUTORISE** le maire à procéder à toutes les opérations découlant de cette modification et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,


Pour copie conforme,



Eric Couderc
Maire de Saint Laurent sur
Sèvre
26 janv. 2026



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET



Nadia Cadoret
Saint Laurent sur Sèvre - Adjoint
26 janv. 2026

Publié sur le site de la ville de St Laurent sur Sèvre le 27/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.